

ACTION URGENTE

BAHREÏN. LE JUGEMENT D'UN DIRIGEANT DE L'OPPOSITION SERA RENDU LE 4 DECEMBRE

Après une seule audience d'une demi-heure dans le cadre du nouveau procès du dirigeant d'opposition Sheikh Ali Salman, la Cour d'appel a prévu de rendre son jugement le 4 décembre. Le tribunal n'a pas examiné les enregistrements complets de ses discours. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Le 6 novembre, **Sheikh Ali Salman**, le secrétaire général de la Société nationale islamique Al Wafaq, le principal parti d'opposition à Bahreïn, a comparu sous étroite surveillance pour son nouveau procès devant la Cour d'appel de Manama, la capitale. Des représentants des ambassades du Royaume-Uni et des États-Unis ont assisté à ce procès qui n'a duré que 30 minutes. Bien que la Cour de cassation ait jugé que les enregistrements complets des discours de Sheikh Ali Salman devaient être diffusés au tribunal et que ses avocats en aient refait la demande, la Cour d'appel n'a pas examiné ces enregistrements. Le tribunal a refusé de libérer Sheikh Ali Salman sous caution et a prévu de rendre son jugement le 4 décembre. Sheikh Ali Salman est toujours détenu dans la prison de Jaww.

Le 17 octobre, la Cour de cassation a ordonné que Sheikh Ali Salman soit à nouveau jugé, rejetant ainsi le jugement de la Cour d'appel rendu le 30 mai 2016 qui augmentait la durée de sa peine de prison de quatre à neuf ans. La Cour de cassation s'est appuyée sur le fait que les extraits enregistrés de discours de Sheikh Ali Salman ne constituaient pas des éléments de preuve suffisants contre lui et que les enregistrements auraient dû être présentés au tribunal dans leur version intégrale. Sheikh Ali Salman avait dans un premier temps été condamné le 16 juin 2015 par la Haute Cour criminelle de Manama, à l'issue d'un procès inique, à quatre ans de prison pour plusieurs accusations, parmi lesquelles « insultes publiques envers le ministère de l'Intérieur » et « appel public à enfreindre la loi ». Le tribunal l'avait acquitté du chef d'accusation d'« incitation à promouvoir la réforme du système politique par la force, la menace ou d'autres moyens illégaux », décision dont le parquet avait fait appel. Ces accusations sont liées à des discours qu'il a prononcés en 2012 et 2014, notamment lors de l'assemblée générale de son parti, au cours de laquelle il avait réaffirmé que l'opposition était déterminée à prendre le pouvoir à Bahreïn par des moyens pacifiques, afin de mettre en œuvre les réformes réclamées par la population lors du soulèvement de 2011 et d'amener les responsables présumés de violations des droits humains à rendre des comptes. Il a également souligné le besoin d'égalité pour tous les Bahreïnites. Son procès en appel a été entaché d'irrégularités.

En septembre 2015, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a appelé les autorités bahreïnites à libérer Sheikh Ali Salman immédiatement et à lui accorder des réparations satisfaisantes.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités bahreïnites à annuler la condamnation de Sheikh Ali Salman et à le libérer immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- demandez-leur de traduire immédiatement dans les faits la décision du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire ;
- engagez-les à faire respecter le droit à la liberté d'expression et à abroger ou modifier toutes les lois érigeant en infraction l'exercice pacifique des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 DÉCEMBRE 2016 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama
Bahreïn
Fax : +973 1766 4587

Formule d'appel : Your Majesty, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P.O. Box 13, al-Manama
Bahreïn
Fax : +973 1723 2661
Twitter : @moi_Bahrain

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques
Shaikh Khalid bin Ali Al Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P.O. Box 450, al-Manama
Bahreïn
Fax : +973 1753 1284
Courriel : <http://www.moj.gov.bh/en/>
Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la septième mise à jour de l'AU 22/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/5100/2016/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BAHREÏN. LE JUGEMENT D'UN DIRIGEANT DE L'OPPOSITION SERA RENDU LE 4 DECEMBRE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Sheikh Ali Salman est le secrétaire général la Société islamique nationale Al Wefaq, le principal parti d'opposition à Bahreïn. Il a été arrêté le 28 décembre 2014 en raison de déclarations qu'il avait faites en 2012 et 2014, notamment lors de l'assemblée générale de son parti, le 26 décembre, lorsqu'il avait évoqué la détermination de l'opposition à prendre le pouvoir à Bahreïn, afin de mettre en œuvre de façon pacifique les mesures réclamées par la population lors du soulèvement de 2011 et d'amener les responsables présumés de violations des droits humains à rendre des comptes. Il a également souligné le besoin d'égalité pour tous les Bahreïnites, y compris la famille régnante. Son arrestation est survenue quelques jours après qu'il a été élu secrétaire général d'al Wefaq pour un quatrième mandat. En juin 2016, à l'issue d'une audience d'urgence, la Haute Cour administrative a ordonné la suspension des activités d'al Wefaq et la saisie des biens du parti, puis a prononcé sa dissolution le 17 juillet. Al Wefaq a perdu son appel le 22 septembre. Par ailleurs, le 20 juin, le chef spirituel d'al Wefaq, Sheikh Isa Qassem, a été déchu de sa nationalité.

Le procès de Sheikh Ali Salman devant la Haute Cour criminelle de Manama s'est ouvert le 28 janvier 2015 en la présence d'observateurs d'Amnesty International et de représentants diplomatiques de plusieurs gouvernements. Le procès a été reporté plusieurs fois. Ses avocats se sont plaints auprès du tribunal du fait que les éléments de preuve à charge soient des passages de ses discours sortis de leur contexte, et ont demandé au juge de permettre la diffusion des enregistrements complets. Le juge a refusé cette demande à plusieurs reprises ainsi que la requête des avocats d'appeler des témoins à la barre. Le juge a arbitrairement interféré avec le contre-interrogatoire de témoins importants par l'équipe de défense, en particulier du policier ayant mené l'enquête sur Sheikh Ali Salman, en objectant aux questions des avocats ou en les reformulant. Lors de la dernière audience, le juge a autorisé l'accusation à soumettre de nouveaux argumentaires par écrit, mais a suspendu les débats au bout de quelques minutes sans permettre aux avocats de la défense de soumettre de nouveaux documents à titre de preuve. Sheikh Ali Salman a été condamné le 16 juin 2015 à l'issue d'un procès inique à deux ans de prison pour « incitation publique à la haine et au mépris envers une partie de la population dans le but de troubler l'ordre public » et « insultes publiques envers le ministère de l'Intérieur », et à deux années supplémentaires pour « appel public à enfreindre la loi », mais a été acquitté du chef d'accusation d'« incitation à promouvoir la réforme du système politique par la force, la menace ou d'autres moyens illégaux ».

Le procès en appel de Sheikh Ali Salman s'est ouvert devant la Haute Cour d'appel de Manama le 15 septembre 2015. Le ministère public avait requis la peine maximale et demandé l'annulation de son acquittement du chef d'accusation d'« incitation à promouvoir la réforme du système politique par la force, la menace ou d'autres moyens illégaux ». Lors d'une visite de ses avocats qui a eu lieu avant la première audience d'appel, des agents pénitentiaires ont empêché Sheikh Ali Salman de s'entretenir avec eux en privé. Lors de la deuxième audience d'appel le 14 octobre, le juge a rejeté, sans raison valable, la demande des avocats de la défense, qui souhaitaient diffuser des enregistrements vidéo de discours prononcés par leur client afin de démontrer que les extraits ayant servi à le condamner avaient été sortis de leur contexte. Les avocats de la défense ont présenté leur plaidoirie par écrit, puis oralement, mais le ministère public n'a cessé de les interrompre. Sheikh Ali Salman a été autorisé à s'exprimer devant la Cour pendant 15 minutes. Il a alors nié toutes les accusations portées contre lui et déclaré qu'il tentait de susciter un changement politique et constitutionnel par des moyens pacifiques et qu'il était poursuivi en raison de ses opinions. Le 30 mai 2016, la Cour d'appel a confirmé sa déclaration de culpabilité et allongé sa peine, la faisant passer de quatre à neuf ans.

Nom : Sheikh Ali Salman
Homme

Action complémentaire sur l'AU 22/15, MDE 11/5115/2016, 9 novembre 2016

